Renault Group

Grandes lignes de l'accord relatif aux traitements conjoints entre Renault s.a.s. et Elto Holding

1. Définitions

Les termes figurant en majuscule ci-après mais non définis dans le présent document ont le sens qui leur est donné dans notre Politique de Protection des données personnelles accessible **ici**.

2. Que veut dire être un « responsable de traitement conjoint » et quel est l'objectif de ce document ?

Lorsque,

- **Renault s.a.s**, située en France, au 122, 122 bis avenue du Général LECLERC – 92100 Boulogne-Billancourt CEDEX.

déclare avoir un rôle de responsable de traitement conjoint avec

- **Elto Holding** située en France, au 122, 122 bis avenue du Général LECLERC – 92100 Boulogne-Billancourt CEDEX

Cela signifie que dans ce contexte elles déterminent ensemble, par le biais d'une décision commune ou de plusieurs décisions respectives, comment et pourquoi vos données personnelles sont utilisées.

Ce document a vocation à vous informer de la répartition de ces obligations entre les responsables conjoints listés ci-avant.

Dans ce document vous trouverez la réponse à certaines de vos questions, par exemple l'entité chargée de répondre à l'exercice de vos droits ou encore l'entité chargée d'assurer la mise en place et le maintien des mesures de sécurité à l'égard de vos données personnelles.

3. Quels sont les traitements pour lesquels nous sommes responsables conjoints de traitement ?

Les traitements pour lesquels nous sommes responsable de traitement conjoint sont décrits dans les politiques de protection des données visées en section 1 du présent document (voir en particulier la rubrique 3.1 - **Les objectifs que nous poursuivons lorsque nous traitons vos données personnelles**).

4. Comment nous nous sommes repartis les rôles et obligations à l'égard des traitements conjoints de vos données ?

Obligations des responsables conjoints	Renault s.a.s.	Elto Holding
S'assurer de la conformité des traitements par rapport à la règlementation applicable (ex : base légale du traitement, respect des finalités du traitement, tenue à jour des	☑	☑

données, conformité des éventuels transferts de données hors UE/EEE, etc.)		
Information des personnes concernées et mise à disposition du présent document concernant la répartition des obligations entre responsables de traitement conjoint.	☑	☑
Point de contact à privilégier (*) afin de faciliter les exercices de droits portant sur un ou plusieurs traitement(s) conjoint(s).		☑
Collaboration et coordination en cas de réception d'une demande d'exercice des droits portant sur un ou plusieurs traitement(s) conjoint(s).	☑	☑
Mise en œuvre des mesures opérationnelles et techniques visant à assurer la sécurité des données personnelles.	☑	☑
Lorsque la règlementation l'exige, notifier une faille de sécurité à l'autorité de contrôle et, le cas échéant, vous informer si vous êtes une personne concernée par la faille de sécurité.	☑	

(*) Notre désignation comme étant votre contact privilégié pour exercer vos droits à l'égard des traitements conjoints dont nous vous informons dans notre Politique de Protection des données personnelles accessible ici (voir en particulier la rubrique 3.2 – Les objectifs du traitement de données personnelles), vous permet de faire l'économie de démarches en ce sens auprès de chaque responsable de traitement conjoint.

Version mise à jour : Décembre 2025